



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00116

Numéro SIREN : 790 388 292

Nom ou dénomination : A B T

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2017 sous le numéro de dépôt 24835

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 23 NOV. 2017

sous le N°

24835

ABT SAS
7 RUE DU PORT

33260 LA TESTE DE BUCH

Document comptable
Exercice clos le 31/12/2016

ABT SAS
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres Immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur Immobilisations incorporelles							
Terrains		31 015		31 015	4,76	31 015	4,57
Constructions		658 652	56 155	602 497	92,46	635 076	93,49
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		1 705	390	1 315	0,20	1 656	0,24
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres Immobilisés							
Prêts							
Autres Immobilisations financières							
TOTAL (I)		691 371	56 545	634 827	97,42	667 747	98,30
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		949		949	0,15	57	0,01
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		15 867		15 867	2,43	11 466	1,69
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		16 815		16 815	2,58	11 523	1,70
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		708 187	56 545	651 642	100,00	679 270	100,00

ABT SAS
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	0,15	1 000	0,15
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-36 056	-5,52	-19 381	-2,84
Résultat de l'exercice	-5 140	-0,78	-16 675	-2,44
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-40 196	-8,16	-35 056	-5,15
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	294 445	45,19	312 741	46,04
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	2 800	0,43	2 800	0,41
. Associés	393 376	60,37	393 497	57,93
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55	0,01	2 726	0,40
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 161	0,18	2 561	0,38
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	691 838	106,17	714 325	105,16
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	651 642	100,00	679 270	100,00

ABT SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	59 017		59 017	100,00	21 859	100,00	37 158	169,99	
Chiffres d'Affaires Nets	59 017		59 017	100,00	21 859	100,00	37 158	169,99	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			0	0,00					
Total des produits d'exploitation (I)			59 017	100,00	21 859	100,00	37 158	169,99	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			12 060	20,43	3 436	15,72	8 624	250,99	
Impôts, taxes et versements assimilés			5 042	8,54	1 955	8,94	3 087	157,90	
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements sur immobilisations			32 920	55,78	18 567	84,94	14 353	77,30	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges					0	0,00			
Total des charges d'exploitation (II)			50 021	84,76	23 959	109,61	26 062	108,78	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			8 996	15,24	-2 100	-9,60	11 096	528,38	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			13 599	23,04	14 575	66,68	-976	-6,69	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			13 599	23,04	14 575	66,68	-976	-6,69	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-13 599	-23,03	-14 575	-66,67	976	6,70	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-IV+V-VI)			-4 604	-7,79	-16 675	-76,27	12 071	72,39	

ABT SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	536	0,91			536	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	536	0,91			536	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-536	-0,90			-536	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	59 017	100,00	21 859	100,00	37 158	169,99
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	64 157	106,71	38 534	176,28	25 623	66,49
RÉSULTAT NET	-5 140	-8,70	-16 675	-76,27	11 535	69,18
	Perte		Perte			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail Immobilier						

IMPOT SUR LES SOCIETES

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

RELEVÉ DE SOLDE 2017



2572-SD

Art. 390 de l'annexe III au CGI

Dénomination

ABT SAS

Adresse

7 RUE DU PORT

33260 LA TESTE DE BUCH

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt les demandes de remboursement liées aux créances de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573

NOUVEAUTES

- Nouveau crédit d'impôt : Crédit d'impôt spectacle vivant (CSV)
- Nouvelle réduction d'impôt : Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (VEL)
- Suppression de la contribution exceptionnelle à compter des exercices clos le 31/12/2016

SIREN 7 9 0 3 8 8 2 9 2

Exercice social du

010116

au :

311216

I - IS Brut

Base

Taux

Montant

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice

I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33,1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15,00%	
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05				
Total IS Brut				15

II - Créances

Montant

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur IIS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur IIS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A05		
Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)		
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 - II-A05)	

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement	65	64
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement		
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33	
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34	
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B10	CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N	31	
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N	50	
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11		
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)		

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	26
II-C06	EXP - Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale	27
II-C07	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	30
II-C08	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C09	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C10	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	52
II-C11	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C12	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C13	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58

II-C14	CAI - Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	59	
II-C15	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	
II-C16	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61	
II-C17	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62	
II-C18	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif (montant du préfinancement	67	63
II-C19	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfinancement	68	66
II-C20	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant	70	
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21		
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C23)		

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C22 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C22) est reporté en case 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
--------	---	----	--

III - Montant de la contribution exceptionnelle sur l'IS (CE - art. 235 ter ZAA)

	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CE au titre de l'exercice	10,70%	41
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		20
III-A03	Montant de la Contribution exceptionnelle due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CE à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 02 - L'excédent de CE (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 07		

IV - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

	Base	Taux	Montant
IV-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
IV-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
IV-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne IV-A01 - IV-A02)		
IV-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
IV-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne IV-A04 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 08		

V - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant
V-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
V-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne V-A01 x 2,5 %)
V-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
V-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne V-A02 - Ligne V-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne V-A03 - Ligne V-A02) est reporté en Ligne 09

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Exceptionnelle	02	07
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05	10

Montant à payer (case 05 - case 10)

11

ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)

12

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)

14

Votre service des impôts vous informera des autres données (voir les indications) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéancier de paiement sera crédité de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 23/03/2017	Téléphone	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)
Chèque ☐	Télépaiement ☐	
Virement ☐		

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer

Montant à payer après imputation

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :
------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------	--

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>ABT SAS</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>7 RUE DU PORT 33260 LA TESTE DE BUCH</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>7</td><td>9</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>2</td></tr></table>												7	9	0	3	8	8	2	9	2
7	9	0	3	8	8	2	9	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le										
										3 1 1 2 2 0 1 6										
ACTIF																				
										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilitisations corporelles *		028	691 371	030	56 545				634 827										
	Immobilitisations financières * (1)		040		042															
	Total I (5)		044	691 371	048	56 545				634 827										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	949	074					949										
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	15 867	086					15 867										
Charges constatées d'avance *		092		094																
Total II		096	16 815	098					16 815											
Total général (I+II)		110	708 187	112	56 545				651 642											
PASSIF										Exercice N 1										
										NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120	1 000									
	Écarts de réévaluation									124										
	Réserve légale									126										
	Réserves réglementées *									130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)									131										
	Report à nouveau									134	(36 056)									
	Résultat de l'exercice									136	(5 140)									
	Provisions réglementées									140										
Total I									142	(40 196)										
Provisions pour risques et charges									Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	297 245									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166	55									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)									169	393 376									
	Produits constatés d'avance									174										
Total III									176	691 838										
Total général (I + II + III)									180	651 642										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	275 384												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ABT SAS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le 31/12/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services *	217		218
		dont export et livraisons intracommunautaires			59 017
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	59 017
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	165	244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	50 021
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 996
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)	300
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(5 140)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sixties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixties A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352
				Déficit col. 2	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * 36 056		dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370
				Déficit col. 2	
					372
					5 140

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **ABT SAS**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	31 015	422		424		426	31 015				
	Constructions	430	658 652	432		434		436	658 652				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	1 705	452		454		456	1 705				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	691 371	492		494		496	691 371				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	23 576	522	32 579	524		526	56 155		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	49	542	341	544		546	390		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	23 625	572	32 920	574		576	56 545		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ABT SAS										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="2"></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="2"></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="2"></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="2"></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="2"></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="2"></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="2"></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="5">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715			2																																																																																																																																									
Constructions	720		725			3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																																									
TOTAL		770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																								
							780																																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	36 056		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																																								
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																																								
Déficits reportables		984	36 056		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																										
Déficits de l'exercice		860	5 140		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																																																																																																																																								
Total des déficits restant à reporter		870	41 196		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800																																																																																																																																								
VI DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																																							
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																																							
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																							
Montant de la TVA collectée								374	3 296																																																																																																																																						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 004																																																																																																																																						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

7 9 0 3 8 8 2 9 2

Dénomination de l'entreprise

ABT SAS

Adresse (voie)

7 RUE DU PORT

Code postal

33260

Ville

LA TESTE DE BUCH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique CAVE Prénom(s) BERNARD
 Nom marital % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 90
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 7 Voie RUE DU PORT
 Code Postal 33260 Commune LA TESTE DE BUCH Pays FRANCE

Titre (2) MR Nom patronymique CAVE Prénom(s) THOMAS
 Nom marital % de détention 1,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 7 Voie RUE DU PORT
 Code Postal 33260 Commune LA TESTE DE BUCH Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122016

SIREN

7 9 0 3 8 8 2 9 2

Dénomination de l'entreprise

ABT SAS

Adresse (voie)

7 RUE DU PORT

Code postal

33260

Ville

LA TESTE DE BUCH

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 04 Juillet 2017

Le 04 JUILLET 2017, à Quatorze heures les actionnaires de la société ABT société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 7 Rue du port à LA TESTE 33 immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro SIRET 790 388 292 00019, se sont réunis au siège de ladite société sur convocation qui leur a été adressée individuellement dans les formes de droit le 12 JUIN 20167;

Etaient présents les actionnaires suivants : Mr CAVE Bernard et Mr Thomas CAVE qui ont signé le présent pour en attester.

L'assemblée est présidée par Mr CAVE Bernard, président de la société et actionnaire majoritaire.

Mr Thomas CAVE est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les deux actionnaires, représentant cent actions sur les cent actions composant le capital social, sont présents. Aucun commissaire aux comptes n'est nommé.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- le rapport moral du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu moral et financier
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,

Puis lecture est donnée du rapport du président

La discussion est ouverte : Thomas CAVE prend connaissance :

- De la montée en puissance de la location de tous les appartements de l'ensemble immobilier locatif,
- Du résultat de l'exercice écoulé dont il résulte :

Un chiffre d'affaire en progression par rapport à l'année précédente (+ 269,98%)

Un actif immobilisé constant, égal à Six cent quatre vingt onze mille trois cent soixante et onze euros (691 371 qui se décompose comme suit Terrain 31 015€, construction 658 652€ installations générales commerciales), 1705€ d'aitres immobilisations corporelles.

Un actif circulant de Seize mille huit cent quinze euros (16 815€) dont 15867 € de disponibilités sur le compte bancaire CCSO et 949€ de Taxe sur le C.A.

B.C.

T.C.

* SAS ABT *
790388292 00019
7 RUE DU PORT
33260 LA TESTE

Feuillet deux AGO du 04/07/2017

- Un passif de Six cent cinquante et un mille six cent quarante deux € (651 642) composé par (40 196€) de provisions, l'emprunt contracté pour l'acquisition à hauteur de 294 445€, dettes fournisseur pour 55 € divers pour 2 800€ et enfin apport en compte courant d'associé par mr Bernard CAVE 393 376€.
- Un produit locatif de Cinquante neuf mille et dix sept € suite à la mise en location de tous les locaux.
- Un nouveau résultat négatif pour ce troisième exercice à hauteur de **quatre mille six cent quatre € (-4 604)** constaté au bilan établi par le cabinet EXTANCIA à BORDEAUX.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter les résolutions suivantes :

1°) Approbation des comptes de l'exercice du 1/01/2016 au 31/12/2016

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et lui donne quitus de sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

Constat est fait de l'impossibilité de distribution de dividendes :

En conséquence, la perte de l'exercice, qui se monte à **quatre mille six cent quatre €** est affectée au compte « report à nouveau » dans lequel figure la perte inscrite à l'exercice précédent.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité ou publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article **Trente et un** des statuts, par les deux associés respectivement Président et Secrétaire de séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

Le Secrétaire

Sceaux et signature de
de l'autorité paraphant

Bernard CAVE

Thomas CAVE


* SAS ABT
790388292 00019 *
7 RUE DU PORT
33260 LA TESTE

